

Mairie de Saint-Hippolyte
Place de Verdun
17430 Saint-Hippolyte

A Saint-Hippolyte

Madame, Monsieur,

Pour faciliter les démarches de ses administrés, la municipalité vous propose différents mode de paiement concernant les factures relatives à la cantine scolaire.

- En numéraire ou carte bancaire au guichet de la Trésorerie de Rochefort
Tél:05.46.87.80.60.Mél:t017020@dgfip.finances.gouv.fr.
- Par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public accompagné du talon détachable.
- Virement bancaire ou mandat postal.
- Par internet TIPI.
- Par prélèvement automatique : Il vous suffit de nous retourner simplement l'autorisation de prélèvement complétée et signée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB). Vous bénéficierez ainsi du prélèvement automatique dès votre prochaine facture, le 10 de chaque mois.

En espérant que ces propositions de règlement recueilleront votre adhésion, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Maire, P.Chevillon